



Assemblée communale de Mont-Vully

mardi 3 décembre 2019 à 20h00

à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 118 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée ordinaire d'automne du 3 décembre 2019 à 20h00.

La presse est représentée par :
M. Pierre Köstinger, journal « La Broye »
Mme Margrit Käch, journal « Der Murtenbieter »
M. Wirtz, journal « Der Freiburgernachrichten »
Mme Lyse-Marie Piller, journal « La Liberté »

Se sont excusés : Famille Hans Schmidt

Nomination des scrutateurs : Côté Lac : M. Cédric Derron ; côté Mont y/c le Conseil communal : M. Pierre Thâi.
Pas d'autres propositions.

Personnes habilitées à voter : **118**

Majorité : **60**

6 personnes participant à l'assemblée n'ont pas le droit de vote.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la FO no 47 du 22 novembre 2019, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages, ainsi que sur le site Internet. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est valablement constituée et déclarée ouverte.

Tractanda de l'assemblée

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019. (Il ne sera pas lu à l'assemblée. Il est disponible à l'administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/>)
2. Budget communal 2020
 - 2.1. Budget de fonctionnement 2020
 - 2.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2020
 - 2.2. Budget des investissements 2020
 - 2.2.1. Doublage phonique et penderie école de Lugnorre
 - 2.2.2. Participation à l'investissement en faveur du RSL
 - 2.2.3. Route Quart-Dessus secteur Pommeré-Crausa
 - 2.2.4. Route Quart-Dessus secteur Crausa-route du Mont
 - 2.2.5. Aménagement parking public au Plan Châtel
 - 2.2.6. Réparation Pont Rotary

- 2.2.7. Remplacement véhicule
 - 2.2.8. Assainissement chambres de captage
 - 2.2.9. Remplacement conduite rue du Château à Praz
 - 2.2.10. Renouvellement collecteurs route du Quart-Dessus à Lugnorre
 - 2.2.11. Rajout collecteurs eau claire rue du Château à Praz
 - 2.2.12. Part à la STEP Région Morat
 - 2.2.13. Assainissement de la toiture et remplacement de l'isolation de la salle Jordila à Lugnorre
3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2019 - 2021
 4. Élection à la commission de naturalisation
 5. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler sur l'ordre du jour, il est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2019

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée :

Le procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, est approuvé sans remarque par la majorité évidente et sans avis contraire.

Remerciements à l'ancien secrétaire M. Willy Ischi pour la rédaction de son dernier procès-verbal ainsi que pour sa participation à cette assemblée.

2. Budget 2020

2.1. Budget de fonctionnement 2020

2.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2020

Andrea Ney Souhaite la bienvenue à toutes et à tous et, par le biais d'une présentation à l'écran, la responsable du dicastère des finances nous présente le budget de fonctionnement 2020 en comparaison du budget 2019 et des comptes 2018. Le résultat de l'exercice présente un bénéfice prévisionnel de CHF 457'790.-.

Questions de l'assemblée :

Antonin Léderrey : Demande des informations sur les rampes et la place de skate du Chablais et nous informe que des jeunes seraient intéressés à participer à la réflexion.

David Noyer : Des demande d'offres sont en cours pour un budget de départ d'environ CHF 25'000.-. Le Cc en discutera en impliquant les intéressés.

J.-François Chenaux : Remercie la Commune pour la subvention de CHF 3.- par habitant accordée à l'association Pour Vous – Pour Nous – Pour Tous. Cela représente le 35% de leurs recettes.

J.-François Chenaux : Demande si le Conseil communal a étudié l'hypothèse d'une baisse d'impôts limitée dans le temps ?

Andrea Ney : C'est un sujet qui est discuté occasionnellement à la table du Conseil communal mais il n'y a, ce soir, pas de proposition concrète. En effet même si la Commune a eu des bonnes surprises avec

la subvention de la fusion et les transitoires des anciennes communes, récemment des mauvaises nouvelles sont arrivées notamment l'assainissement de la Caisse de Prévoyance Professionnelle de l'Etat de fribourg (CPPEF) avec un montant approximatif de CHF 1'000'000.- à charge de notre Commune.

P.-A. Burnier : S'ajoute à cela la répercussion de la baisse de la fiscalité des entreprises qui va probablement tirer les finances vers le bas. L'idée reste ouverte pour autant que cela puisse rester limité dans le temps.

Cédric Guillod : Pour la présidence de la fête des vendanges, il remercie la Commune pour les subventions accordées à la Fête en 2019 pour CHF 13'000.- et en 2020 pour CHF 10'000.-.

Plus de questions.

M. Guggisberg : Par son président, la Commission financière nous informe qu'elle s'est réunie le jeudi 24.10.2019 afin de procéder à l'examen du budget 2020. M. Guggisberg relève que le budget de fonctionnement est équilibré, que les charges sont bien maîtrisées et il se réjouit de la santé financière de la commune. Il se réjouit des prévisions et la Commission financière exprime un préavis favorable sur le budget.

Vote de l'assemblée :

Le budget de fonctionnement 2020, qui présente un bénéfice de CHF 457'790 est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire

2.2. Budget des investissements 2020

Andrea Ney : Par le biais d'une présentation à l'écran, la responsable du dicastère des finances, nous présente le budget global des investissements 2020 sur 13 points pour un total de CHF 2'127'000.-, ce qui contraint la Commune de recourir à un emprunt bancaire pour une partie des investissements.

M. Guggisberg : Par son président, la Commission financière nous lit son rapport et préconise d'accepter le budget des investissements tel qu'il est proposé.

2.2.1. Doublage phonique et penderie école de Lugnorre

A. Kaltenrieder : Explications de la situation des vestiaires de l'école de Lugnorre en comparaison des vestiaires de Nant. Il manque des penderies pour les élèves et les corridors sont très bruyants. L'installation de vestiaires phono absorbant permettrait de rendre ces corridors plus conviviaux.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, le crédit d'investissement de CHF 50'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.2. Participation à l'investissement en faveur du RSL

G. Petter : Explications sur la participation au pot commun et la clé de répartition annuelle. La somme de CHF 322'000 représente notre part. Cet argent est utilisé notamment pour la rénovation des EMS comme Jeuss et Courtepin en ce moment mais également pour garantir les services dans le réseau de santé.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour cette participation obligatoire, le crédit d'investissement de CHF 322'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.3. Route Quart-Dessus secteur Pommeré-Crausa

M. Droz : Explications sur les travaux prévus sur la Rte du Quart-Dessus secteur 1. Il s'agit du secteur de 211m allant de la place de Pommeré jusqu'à l'intersection avec la Rte de la Crausa. Les fouilles seront profondes (jusqu'à 3 m) ce qui justifie une réfection complète de la route ainsi que de la couche de fondation. La couche de base et le phono absorbant avaient quant à eux déjà fait l'objet d'un investissement accepté en 2016.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour cet investissement complémentaire, un crédit de CHF 178'600.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.4. Route Quart-Dessus secteur Crausa-route du Mont

M. Droz : Les explications de ce point sont données au point précédent. Il s'agit des travaux prévus sur la Rte du Quart-Dessus secteur 2 allant de l'intersection de la Rte de la Crausa jusqu'au départ de la Rte du Mont.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour cet investissement complémentaire, un crédit de CHF 71'400.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.5. Aménagement parking public au Plan Châtel

A. Kaltenrieder : Explications sur les travaux prévus pour l'aménagement du parking public au plan Chatel. Il s'agit notamment de remplacer les barrières à l'entrée, de délimiter des places de parc pour les camping-cars (8) et les voitures (36) sur les 30 premiers mètres de la place. Une place de pique-nique et de rencontre est prévue côté lac sur environ 35m. La place sera aménagée et arborisée. Un stationnement pour vélo est également prévu.

Denise Baumann : Estime qu'il y a beaucoup trop de places prévues pour les campings cars et les voitures à cet endroit et pose la question si une variante sans trafic a été étudiée.

A. Kaltenrieder : Le but n'est pas de fermer complètement la place aux véhicules. Il y a des panneaux d'interdiction et de limitation à cet effet.

Cédric Derron : Propose que la route d'accès en direction de Lugnorre soit également intégrée dans la réflexion de ce projet.

A. Kaltenrieder : L'idée n'est pas de créer une autoroute. Cette remarque est transmise au responsable des route M. Michel Droz pour une réflexion.

Éric Guillod : Exprime également le besoin de réfectionner la route d'accès en priorité et de gérer les arbres à proximité. Il propose de créer des places d'évitement et demande le report de cet investissement.

P.-A. Burnier : Nous explique que la place est dans un très mauvais état. Au vu des activités touristiques, il semble tout de même important d'assainir cette place. Quant à la route, cela reste un projet à part qui ne devrait pas se mettre en concurrence de la réfection de la place.

Blandine Javet : Est d'avis qu'il faut rénover la place mais elle pense que la part admise pour les voitures est trop importante au vu des tendances actuelles.

A. Kaltenrieder : Répond que la présentation de ce soir est au stade de projet et qu'il est possible de le modifier.

Vincent Guggisberg : Demande que des WC secs puissent être installés et de la même manière des poubelles pour les chiens. Au vu de la situation, il estime que ces aménagements sont nécessaires. C'est une carte de visite touristique.

Denise Baumann : Une place de jeux est-elle prévue ?

A. Kaltenrieder : Répond qu'il y a suffisamment de places de jeux dispersées sur le territoire de la commune.

Éric Lesseigne : Quelle est la durée des travaux pour ce projet.

A. Kaltenrieder : Après acceptation de l'objet et validation des demandes d'offres, les travaux devraient pouvoir être planifiés pour l'automne 2020, sous réserve des aléas habituels.

Éric Guillod : Nous explique qu'il est totalement opposé à ce projet étant donnée la problématique du parcage des voitures n'est pas réglée et qu'une place de pique-nique existe déjà à l'est du Mont (place de l'antenne).

A. Kaltenrieder : Il n'y a pas de travaux prévus à la place de l'antenne. Les aménagements prévus à Plan Chatel sont une première étape qui n'empêchera pas le parking sauvage mais qui limite l'accès aux voitures jusque tout devant.

Éric Derron : Voit ce projet comme une opportunité d'offrir un accès libre aux touristes.

P.-A. Burnier : Clos les discussions sur la proposition d'un concept global au stade de projet sur lequel des petites modifications sont possible. Il s'agit également de tenir compte de la mise à l'enquête qui risque de recevoir des oppositions.

Plus de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement de CHF 300'000.- est approuvé de la manière suivante :

Pour : 95 Contre : 14 Abst. : 9

2.2.6. Réparation Pont Rotary

M. Droz : Historique de l'objet et explications sur les travaux prévus pour la réfection du Pont qui sont nécessaires à la suite d'une expertise effectuée le 21 septembre 2018 par le bureau d'ingénieur « Indermühle Bauingenieure GmbH » de Thun. Il est notamment question de graves détériorations des structures principales et secondaires en bois ainsi que du revêtement. Afin de garantir la sécurité des usagers, ces travaux sont impératifs. Sur le total de CHF 730'000.- répartis entre notre commune et celle de Ins par une convention, notre part se monte à CHF 365'000.-

J.-François Chenaux : Souligne l'aspect indispensable de cet ouvrage dans un concept de mobilité douce. C'est aussi un pont entre deux cultures qui mériterait entre autres de recevoir le soutien financier de l'union fribourgeoise du tourisme (UFT) et de ProVélo.

P.-A. Burnier : Explique que le Conseil communal émet une réserve sur l'investissement. Cet ouvrage répond à différentes missions touristiques raison pour laquelle l'investissement est engagé sous réserve d'un soutien financier des secteurs touristiques et de la mobilité en général. Il rend service à beaucoup d'utilisateurs autres que les citoyens de Mont-Vully et d'Ins.

Christian Raemy : Fait état de l'inventaire important des différents itinéraires inscrits au passage de ce pont pour la mobilité douce, notamment SuisseMobile (= la Suisse à vélo), la route du Mittelland, la Suisse à pied et depuis 3 ans, le tracé du chemin de Compostelle. Il exprime son soutien à cet investissement. Dans un deuxième temps, il propose de dénoncer la convention dans le but de forcer les institutions fribourgeoises à s'impliquer dans ce dossier.

Plus de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement de CHF 365'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.7. Remplacement véhicule

M. Droz : Explications sur les besoins de remplacement du véhicule de l'édilité et de la voirie. C'est un véhicule qui transporte régulièrement des charges lourdes et qui a souvent besoin d'être réparé. Le nouveau modèle n'est pas encore choisi.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour cet achat, un crédit d'investissement de CHF 50'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.8. Assainissement chambres de captage

R. Erhard : Explications sur les besoins d'assainissement et de mise en sécurité des chambres de captage. Pour donner suite aux derniers contrôles du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), des captages doivent être mis en conformité par le remplacement des couvercles, le changement des filtres d'air et l'installation d'escaliers sécurisés.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement de CHF 50'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.9. Remplacement conduite rue du Château à Praz

R. Erhard : Explications sur le besoin d'un crédit additionnel pour finaliser le remplacement de la conduite de la Rue du Château à Praz. En 2017 un crédit de 150'000.- a été voté pour le remplacement de la conduite d'eau potable. Lors des travaux de planification, il a été découvert qu'il serait utile pour la maintenance d'utiliser un tracé simplifié.

Cédric Guillod : Est-ce que la date d'exécution des travaux est connue en vue de la Fête des vendanges ?

R. Erhard : C'est une donnée qui est connue et les travaux seront effectués après l'hiver et avant la Fête des vendanges, ou droit après pour ne gêner personne.

Plus de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement complémentaire de CHF 90'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.10. Renouvellement collecteurs route du Quart-Dessus à Lugnorre

R. Erhard : Explications sur le besoin d'un crédit additionnel pour finaliser le remplacement des collecteurs de la Rte du Quart-Dessus à Lugnorre. En effet, avec l'augmentation de la fréquence des orages et de l'intensité, le diamètre de 250mm prévu initialement est dépassé. Pour cette raison, des tuyaux de 400 et 500mm seront installés.

Vincent Guggisberg : Est-ce que les diamètres en dessous de cette route sont adaptés aux diamètres augmentés ?

R. Erhard : C'est vérifié et les diamètres de la Rte de la Crausa sont adaptés.

Plus de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement complémentaire de CHF 115'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.11. Rajout collecteurs eau claire rue du Château à Praz

R. Erhard : Explications sur le besoin de rajouter des collecteurs d'eau claire à la Rue du Château à Praz et profiter du chantier de remplacement de la conduite d'eau potable pour faire les travaux en une seule fois. Il s'agit de rajouter des collecteurs et des grilles qui pour les plus anciens datent de 1955 et sont devenus vétustes.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement complémentaire de CHF 160'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.12. Part à la STEP Région Morat

R. Erhard : Explications sur la participation à la Step Région Morat qui concerne l'entretien des installations de pompage sous pression, la mise à jour des logiciels informatiques, l'analyseur du carbone organique total (COT) et l'arrêt du standard 2G de la téléphonie pour les liaisons avec les stations de pompage.

Pas de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour cet objet, un crédit d'investissement de CHF 48'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

2.2.13. Assainissement de la toiture et remplacement de l'isolation de la salle Jordila à Lugnorre

A. Kaltenrieder et

P.-A. Burnier : Explications sur les travaux nécessaires à l'assainissement des problèmes de mouches et à l'installation de grilles anti-insectes et de ventilation pour la sous toiture. Étant donné l'installation d'échafaudages pour ces premiers travaux, il s'agit également d'améliorer la ventilation inexistante des avant-toits et l'isolation thermique.

François Gillard : Demande si des solutions photovoltaïques sont envisagées sur ce toit ?

A. Kaltenrieder : La priorité est donnée aux problèmes thermiques et pour régler les questions liées aux insectes. Il nous explique que le site complet est intéressant pour ce genre d'installation et que la question mériterait d'être traitée dans son ensemble. Le Conseil communal prend note de la remarque.

Stéphane Rappaz : Demande s'il faut s'attendre à des problèmes d'amiante ?

P.-A. Burnier : C'est une question qui est gérée selon la norme obligatoire par la Direction de Travaux au moment des travaux.

Michèle Vögeli : Souligne le vrai problème des mouches et la question des panneaux solaires.

Plus de questions.

Vote de l'assemblée :

Pour ces travaux, un crédit d'investissement de CHF 295'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

3. Nomination de l'organe de révision des comptes pour 2019 - 2021

A. Ney : Sur proposition de la commission financière, le Conseil communal vous propose de prolonger le mandat Fiduservice SA, Fribourg pour trois ans. Le montant annuel annoncé est de CHF 5'000.-, hors TVA et débours.

Pas d'autres propositions.

Vote de l'assemblée :

Pour ce mandat, un montant annuel de CHF 5'000.- est approuvé par la majorité évidente et sans avis contraire.

4. Élection à la commission de naturalisation

G. Petter : La commission de naturalisation est constituée de 5 membres. Pour le remplacement de Mme Sandra Brunetti, le conseil communal vous propose de nommer Mme Aline Widmer comme membre de la commission des naturalisations dès le 1^{er} janvier 2020.

Pas d'autres propositions

Vote de l'assemblée :

Pour sa nomination, Mme Aline Widmer est élue par acclamation

5. Divers

5.1. Élection au Conseil communal

P.-A. Burnier : Pour donner suite à l'élection complémentaire au Conseil communal qui s'est déroulée le 24 novembre 2019, le bureau électoral a proclamé M. Cédric Guillod élu. Son entrée en fonction est prévue au 1^{er} janvier 2020.

M. André Kaltenrieder sera remercié officiellement lors de la prochaine assemblée communale du printemps.

5.2. Votation Communale – Conseil général

P.-A. Burnier : Pour donner suite à l'aboutissement de l'initiative déposée par un groupe de citoyens, la votation populaire sur l'introduction ou non d'un Conseil Général est agendée au 17 mai 2020 conformément à la communication parue dans la Feuille Officielle no 47 du 22 novembre 2019.

5.3. Démographie communale

P.-A. Burnier : La Commune de Mont-Vully se rapproche des 4'000 habitants. Une information officielle sera donnée par le biais de la presse et du site internet prochainement.

5.4. Sénior +

G. Petter : Explications données sur le questionnaire reçu par poste également disponible sur le site internet communal, et sur le centre médical qui ouvrira l'année prochaine à Sugiez.

5.5. Sur le Château place de la Gravière

A. Kaltenrieder : Nous explique les contours du projet d'aménagement de la place sur le Château consistant à créer une place de jeux et de rencontres ainsi que des places de parc.

Christophe Husler : Constate qu'il y aura beaucoup de places de parc à cet endroit. Il regrette que cette place de jeux ne soit presque plus fréquentée et demande des informations supplémentaires sur ce futur projet.

A. Kaltenrieder : À ce stade, il n'y a pas de détails disponibles mais il s'agira d'une place de jeux.

5.6. Réservoir Pertet-des-Bois

R. Erhard : Nous démontre par des images les différents stades des travaux effectués jusqu'à la mise en service du réservoir de Pertet des bois la semaine dernière. Il nous rend attentifs sur la production de l'eau qui jusqu'à ce jour a réussi à couvrir les besoins mais qu'en cas de nouvelle période de sécheresse, le risque de pénurie est bien réel.

5.7. Gare TPF de Sugiez

P.-A. Burnier : La Commune de Mont-Vully est en bonne discussion avec les transports publics fribourgeois (TPF). Un appel au partenariat a été lancé par la Commune suite au crédit attribué lors de la dernière assemblée. Vully Tourisme s'est intéressé à intégrer le projet. Dans un premier temps, il s'agira de construire les infrastructures ferroviaires. La mise en consultation va durer près de 15 mois. En ce qui concerne la deuxième étape, il s'agit des autres infrastructures telles que le P+R, l'aménagement de la place de la gare avec le bâtiment de l'ancienne gare marchandise ainsi que la route de la gare.

5.8. La parole à l'assemblée

Christian Raemy : Il est responsable de tous les sentiers pédestre du Vully. Il remercie l'excellente collaboration entre la Commune de Mont-Vully et Vully Tourisme. Il nous explique l'ouverture d'un nouveau parcours pédestre et d'une signalétique mise à jour. Il suggère la réfection de la signalisation des sentiers viticoles aux concernés.

Olivier Bovet : Souligne la vague « jeune » lors de l'élection et remercie le candidat non élu pour sa mise à disposition. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de propagande pour cette élection et que c'est grâce à l'association « Vully Aujourd'hui » qu'il a pu faire connaissance avec les candidats.

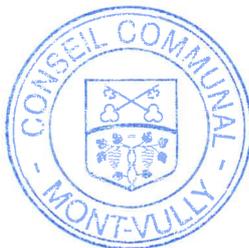
P.-A. Burnier : Remercie pour la question et rappelle qu'il n'est pas de la responsabilité du Conseil communal de faire de la publicité ou de soutenir une candidature ou l'autre.

5.9. Remerciements

P.-A. Burnier : Remercie les personnes présentes pour la participation, l'ensemble du Conseil communal qui est très compétent, tout le personnel communal, les membres des diverses commissions ainsi que les citoyens pour leurs engagements respectifs à la vie et au développement de la Commune de Mont-Vully. Le verre de l'amitié est servi et les vœux de fin d'années sont transmis à tous.

Il est 22h06 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée.

Le secrétaire :
F. Siffert



Le syndic :
P.-André Burnier

